

**Décision portant  
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

**NOR : EAEE2229409S**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu l'article L. 452-3 du code de l'éducation ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en date du 06/05/2021 ;

Vu le contrat de recrutement en date du 07/05/2021 entre l'AEFE et Madame Marie-José BOURGEOIS ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. à la nomination de Madame Marie-José BOURGEOIS en qualité d'agent comptable secondaire des lycées français de Rabat, Meknès et Tanger en date du 09/06/2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Marie-José BOURGEOIS, Attachée hors classe, est nommée agent comptable secondaire de l'Institut Régional de Formation Maroc, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 2** : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 18 octobre 2022

Agrément de l'agent comptable principal

Le Directeur Général de l'AEFE

Tossim ASSIH

Olivier BROCHET